

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2014

DATE DE CONVOCATION :	
08/12/2014	
DATE D’AFFICHAGE :	
10/12/2014	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	19
PRÉSENTS	12
VOTANTS	14

L’an deux mille quatorze

Le dix huit décembre à dix neuf heures

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **BOURNERY Christian**.

Etaient présents : Mme **ACHILLES Perle**, MM. **ARSENDEAU Andy**, **BOUCHUT Jean-Louis**, Mme **BOULIÈRE Françoise**, M. **BOURNERY Christian**, Mme **FLUHR Catherine**, MM. **GIRARD Benoist**, **MORASSUT Daniel**, **MORIZET Patrice**, Mmes **PECQUET Annie**, **VASSEUR Marie-Laure**, **VATIER Sylvie**.

Absents excusés :

MM. **BOURGHA Gérard**, **HOULÈS Philippe**, Mmes **LAGORCEIX Isabelle**, **LUCCA Nathalie**, MM. **MOREAU Philippe**, **SEJOURNET Jean-Thomas**, Mme **SIMONIN Patricia**.

Pouvoirs de :

Mme **LAGORCEIX Isabelle** à M. **MORASSUT Daniel**

Mme **SIMONIN Patricia** à Mme **PECQUET Annie**

M. **ARSENDEAU Andy** a été élu Secrétaire de la séance.

COMPTE-RENDU DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Monsieur le Maire présente le compte-rendu dans le cadre de sa délégation conformément à l’article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET :

Monsieur le Maire rappelle à l’Assemblée sa délibération n° 2014.55 et demande au regard des éléments financiers qu’il a obtenu pour l’encadrement des élèves de fixer la participation des parents à la onzième classe européenne.

Le Conseil Municipal :

- Ouf l’exposé du Maire,

- **FIXE**, à l’unanimité, la participation des parents à la somme de 630 € par élève domicilié à Noisy sur Ecole et à 750 € pour les élèves non domiciliés à Noisy sur Ecole,

- **DIT** que la commune prendra en charge la totalité des frais de transport à l’aéroport et complètera le financement du séjour à hauteur de 674 € par enfant.

CLASSE EUROPÉENNE
2014-2015

2014.58

OBJET :

Monsieur le Maire précise que par délibération du 17 juin 2011, la commune de Noisy sur Ecole s'est engagée dans une démarche « d'Agenda 21 ». Cette démarche s'est déroulée en trois phases.

AGENDA 21
de
NOISY SUR ECOLE

La première a consisté à construire l'Agenda 21 en établissant : - un diagnostic partagé du territoire pour lequel la commune a demandé une assistance au cabinet ETIK-PRESS, - une liste de propositions d'actions à conduire sur la commune qui a fait l'objet d'un arbitrage technique et financier.

La seconde a permis de dégager 27 objectifs stratégiques énoncés comme suit :

2014.59

- Mieux connaître la biodiversité, grâce à des démarches participatives,
- Sensibiliser à la biodiversité, pour mieux la préserver,
- Rendre la Ville exemplaire, en matière de gestion des espaces naturels,
- Sensibiliser les propriétaires de jardins privés au respect de l'environnement,
- Sensibiliser les promeneurs en forêt,
- protéger la ressource en eau, réduire les consommations,
- Adapter l'urbanisme, pour réduire l'usage des énergies fossiles,
- Informer et sensibiliser aux économies d'énergie dans l'habitat,
- Favoriser le développement des nouvelles énergies,
- Agir pour des modes de déplacements motorisés moins polluants,
- Favoriser le vélo,
- Réduire les déplacements, grâce aux nouvelles technologies de l'information,
- Séniors : faire connaître l'offre de services offerte et identifier les besoins,
- Accompagner les séniors en perte d'autonomie,
- Lutter contre l'isolement des séniors et personnes porteuses de handicap, renforcer l'intergénérationnel,
- Faciliter l'accès de tous à l'information, en matière d'animations et de développement durable,
- Renforcer le lien social et les animations,
- Faciliter la vie des familles, dans le cadre de l'accueil de la petite enfance,
- Favoriser la réussite éducative et l'engagement citoyen des jeunes,
- Lutter contre le bruit,
- Soutenir le bénévolat et la citoyenneté,
- Valoriser les productions locales et les achats responsables,
- Rendre la Ville et l'école « éco-consommatrice »,
- Réduire les déchets, améliorer le tri,
- Sensibiliser la population au développement durable,
- Organiser un suivi pédagogique et festif de l'Agenda 21.

La troisième et dernière phase décline le programme d'actions réalisé sur la base des propositions de la commune et des habitants.

Le Conseil Municipal :

- **Oui** l'exposé du Maire,
- **CONSIDERANT** que la construction de « l'Agenda 21 » a été effectuée dans le cadre défini par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et de l'Energie, selon une approche participative associant les habitants aux côtés des élus, commissions municipales.
- **DECIDE**, à l'unanimité, d'approuver le programme d'actions du projet territorial du développement durable,
- **DIT**, à l'unanimité, qu'une instance de pilotage sera mise en place pour suivre l'évolution des actions engagées et évaluer leurs impacts au regard du développement durable.

OBJET :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient d'intégrer les dernières informations financières en procédant aux décisions modificatives suivantes :

BUDGET PRIMITIF 2014

Décision Modificative N° 2

2014.60

Dépenses :

Compte 6064 :+ 1 500 € (fournitures administratives)
Compte 6068 :+ 2 000 € (autres matières et fournitures)
Compte 61521 :+ 2 000 € (entretien terrains)
Compte 61522 :+ 10 000 € (entretien bâtiments)
Compte 61523 :+ 15 000 € (entretien voies et réseaux)
Compte 6236 :- 3 500 € (catalogues et imprimés)
Compte 6288 :- 27 000 € (autres services extérieurs)

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé du Maire,
- DECIDE, à l'unanimité, de procéder aux modifications du budget primitif 2014 comme suit :

Compte 6064 :+ 1 500 € (fournitures administratives)
Compte 6068 :+ 2 000 € (autres matières et fournitures)
Compte 61521 :+ 2 000 € (entretien terrains)
Compte 61522 :+ 10 000 € (entretien bâtiments)
Compte 61523 :+ 15 000 € (entretien voies et réseaux)
Compte 6236 :- 3 500 € (catalogues et imprimés)
Compte 6288 :- 27 000 € (autres services extérieurs).

OBJET :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'au regard des fréquentations des assistantes maternelles aux ateliers de l'année 2014, l'animatrice du réseau d'assistantes maternelles et parents (R.A.M.P.) souhaite augmenter le nombre annuel d'ateliers (13 ateliers en 2014, 34 ateliers en 2015).

CONVENTION R.A.M.P.

Mise à disposition d'un local

Monsieur le Maire propose alors à l'Assemblée de répondre favorablement à cette demande, la salle étant disponible.

Enfin, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de fixer le tarif de mise à disposition du local.

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé du Maire,

2014.61

- ÉMET, à l'unanimité, un avis favorable pour l'augmentation du nombre d'ateliers qui seront dispensés dans le local communal,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention du 13 février 2014, établit comme suit :
la suppression dans son article 1 de la phrase : « une demie journée tous les quinze jours en dehors des périodes de congés scolaires annuels, soit une vingtaine de séances. »

- FIXE le tarif d'occupation du local au montant forfaitaire, indexée à 61,53 (61,25 (2014) x 125,24 (3^{ème} trimestre 2014) conformément à l'article 10 de 124,66 (3^{ème} trimestre 2013)
la convention du 13 février 2014.

OBJET :

ACHATS ORDINATEURS
ECOLE ELEMENTAIRE
RENE CASSIN

2014.62

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que lors du Conseil d'Ecole Elémentaire du 6 novembre 2014, l'équipe enseignante a formulée le souhait de disposer de cinq ordinateurs supplémentaires pour compléter le parc existant. En conséquence, Monsieur le Maire propose de financer l'achat de cinq ordinateurs pour une somme évaluée à 3 000 €, somme qui pourra être prévue sur le budget 2015.

Le Conseil Municipal :

- Ouï l'exposé du Maire,
- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'achat de cinq ordinateurs supplémentaires pour l'Ecole Elémentaire pour une somme évaluée à 3 000 €,
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget primitif 2015.

OBJET :

REMBOURSEMENT
SINISTRES
Par
L'ASSURANCE SMACL

2014.63

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le montant du remboursement proposé par la SMACL pour couvrir le sinistre suivant :

- Dégât des eaux 4, place de l'Eglise pour le montant de 19 901,77 €.

Le Conseil Municipal :

- Ouï l'exposé du Maire,
- **ACCEPTTE**, à l'unanimité, le remboursement de la SMACL, pour le sinistre précité, d'un montant de 19 901,77 € couvrant la totalité de la dépense,
- **DIT** que ce règlement libère la SMACL de toutes obligations à l'égard de la commune.

OBJET :

RAPORT DE GESTION 2013
PRIX ET QUALITÉ SERVICE
PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF

2014.64

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que le décret n° 95.635 du 06 mai 1995 impose de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Conformément à l'article L 2121.9 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat sollicite l'accord du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé du Maire,
- **VU** le rapport de la société Hydratec Paris Sud – 77127 Lieusaint en août 2014,
- **PRÉCISE** à l'unanimité que le rapport sur l'exercice 2013 n'appelle, de sa part, aucune observation.

OBJET :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la Communauté de Communes Les Terres du Gâtinais est un enjeu majeur qui suscite de nombreuses attentes de la part de nos acteurs économiques (PME, Micro Entreprises, Artisans) mais aussi de la part de nos concitoyens.

MOTION

2014.A

Monsieur le Maire précise que le Syndicat Seine et Marne Numérique a travaillé sur deux hypothèses :

- la première prévoit le raccordement de tous les foyers à la fibre optique pour un montant estimé et restant à la charge de la Communauté de communes Les Terres du Gâtinais de 2 250 000 €.

- la seconde hypothèse prévoit d'une part la montée en débit de quatre communes (AMPONVILLE, BOULANCOURT, NOISY SUR ECOLE et VILLIERS SOUS GREZ) dont les abonnés seront toujours desservis par le réseau cuivré (débit maximum : 25Mbit/s), et d'autre part la desserte en fibre optique des abonnés pour le reste des communes de la Communauté de Communes Les Terres du Gâtinais (débit maximum : entre 100Mbit/s et 1Gbit/s). Cette solution est estimée à 1 627 000 €.

Monsieur le Maire propose alors à l'Assemblée au regard de la présentation des hypothèses financières et technologiques précitées d'adopter une motion qui demande à la Communauté de Communes Les Terres du Gâtinais que tous les foyers et acteurs économiques sur la Commune de Noisy sur Ecole bénéficient de la fibre optique, qui va s'imposer comme standard dans les 10 années à venir.

Le Conseil Municipal :

-OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

- VU les actions et scénarii financiers proposés par le Syndicat Seine-et-Marne Numérique,

- **CONSIDERANT** la compétence de la Commune de Communes Les Terres du Gâtinais en matière de couverture numérique de l'ensemble du territoire,

- **CONSIDERANT** que la fibre optique va s'imposer comme standard et se substituer au réseau téléphonique en cuivre et à la technologie ADSL dans les 10 années à venir,

- **CONSIDERANT**, dans un souci d'équité que tous les foyers et acteurs économiques de la Communauté de Communes Les Terres du Gâtinais doivent bénéficier du déploiement de la fibre optique,

- **DEMANDE** à la Communauté de Communes Les Terres du Gâtinais de prévoir le raccordement à la fibre optique de tous les foyers et acteurs économiques de la Commune de Noisy sur Ecole conformément au «scénario 100% FTTH» proposé par le Syndicat Seine-et-Marne Numérique.

La séance est levée à 19 h 40

NOISY SUR ECOLE, le 23 décembre 2014



Le Maire,


Christian BOURNERY